



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No:  
No.: 104

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 15 DÉCEMBRE 1980

PUBLICATION D'UNE DÉCLARATION DU CANADA  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES  
CONCERNANT LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CNUCED  
SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

---

-- Le ministère des Affaires extérieures a rendu public aujourd'hui le texte d'une déclaration faite par monsieur J.R. Morden, ministre et représentant permanent adjoint du Canada auprès des Nations Unies à New York, à l'Assemblée générale lors de l'adoption, le 5 décembre 1980, de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, négocié plus tôt cette année au sein de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement).